

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 23 mars 2010 à 18 h 00 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Yvon Geoffroy
Monsieur Alain Gervais

Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Serge Carpentier Directeur général adjoint et secrétaire général

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 42 0310 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE
que l'ordre du jour décrit au document CE 0310-01 soit
adopté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 43 0310 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu
copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif
tenue le 16 février 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la
commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé
de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit
sur le document CE 0310-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Monsieur Richard Boyer porte ensuite à l'attention des membres une affectation de
personnel et une demande de congé sabbatique à traitement différé. Des résolutions sont
adoptées sur chacun de ces dossiers.

Président

Secrétaire

Nouvelle
affectation

RÉSOLUTION CE 44 0310 : CONSIDÉRANT, à la suite de l'affichage d'un poste d'ouvrier certifié d'entretien, que des personnes déjà à l'emploi de la Commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions liant régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit autorisée l'affectation de monsieur Guy Renaud, ouvrier certifié d'entretien, poste régulier à temps complet de 38 h 75/semaine, dans toutes les écoles du secteur du Haut-Saint-Maurice incluant l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent, et ce, à compter du 24 mars 2010.

Adopté unanimement

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 45 0310 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément aux dispositions liant la concernant, à madame Marie-Josée Garceau, enseignante à l'école Saint-Joseph, à Shawinigan, secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, congé d'une durée de 77 jours, soit du 8 mars 2010 au 30 juin 2010, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 8 mars 2010.

Adopté unanimement

À 18 h 10, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 46 0310 : Madame la commissaire représentante du comité de parents Patricia Pépin PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire